

Le vol d'identité, un vol silencieux

Le gouvernement fédéral estime que le vol d'identité est l'un des crimes dont la croissance est la plus rapide au Canada. Il varie du vol de votre carte de crédit dans votre portefeuille ou votre sac à main à l'utilisation de « dispositifs de tri » pour recueillir de l'information sur votre carte de crédit au moment d'un achat. Internet est truffé de manoeuvres frauduleuses comme des sites d'usurpation d'adresses d'institutions financières qui trompent les utilisateurs non méfiants et les invitent à divulguer des renseignements personnels. Le hic? Bon nombre de consommateurs peuvent très bien ne pas savoir qu'ils sont victimes d'une fraude avant des mois et même des années suivant l'incident.

Comment vous protéger contre le vol d'identité?

Voici certains conseils :

- Ne divulguez jamais votre date de naissance sauf aux sources les plus fiables, votre banque par exemple. Ne fournissez jamais votre date de naissance sur Internet. En Ontario et dans de nombreuses autres provinces, le permis de conduire indique la date de naissance, assurez-vous de ranger votre permis en lieux sûrs en tout temps.
- Protection des cartes de crédit : signez toujours le verso de votre carte de crédit et ne la prêtez jamais à qui que ce soit. Annulez les cartes de crédit que vous n'utilisez pas et vérifiez vos états de compte pour vous assurer que tous les achats y apparaissant correspondent à vos transactions.
- Conservez vos renseignements personnels en lieux sûrs : assurez-vous que vos documents personnels (y compris votre passeport) sont conservés en lieux sûrs et qu'ils ne sont pas à la vue des visiteurs. Déchiquez ou détruisez tout document dont vous n'avez plus besoin, notamment vos relevés bancaires et vos factures d'électricité.
- Prenez des mesures de précaution supplémentaires : ne divulguez aucun renseignement personnel au téléphone, par la poste ou sur Internet à moins que vous ne soyez l'initiateur.
- Vérifiez votre crédit : l'un des moyens les plus rapides et les plus faciles pour savoir si vous êtes victime d'un vol d'identité consiste à demander un rapport de solvabilité auprès d'une agence une fois par année, rapport pouvant être acheté à des coûts minimes. Toutefois, il est très risqué et non recommandé de demander un tel rapport sur Internet.
- Procurez-vous une assurance contre les dépenses encourues à la suite d'un vol d'identité. Cette option est offerte dans le cadre du programme d'assurance ACTA et elle est conçue pour couvrir toutes les dépenses personnelles engagées pour rétablir votre cote de solvabilité entachée.

Que faire si vous êtes victime d'un vol d'identité?

- Communiquez immédiatement avec votre banque ou votre institution financière pour l'informer du vol de votre carte ou d'achats suspects effectués sur votre carte de crédit.
- Communiquez immédiatement avec la police pour l'informer de la fraude dont vous êtes victime.

Pour obtenir plus d'information à ce sujet, communiquez avec Pottruff & Smith, courtiers d'assurance inc., l'administrateur attitré du programme d'assurance à l'intention des membres de l'ACTA, au 1-888-286-2282 pour les demandes en Ontario, ou le courtier du réseau du programme de l'ACTA dans votre secteur local (www.pottruffsmith.com/acta/actateam.html).